

LA PATRIE

JOURNAL DU SOIR.

Abonnements :

Un an.....	\$4 00
Six mois.....	2 00
Trois mois.....	1 00

H. Beaugrand,
Editeur - Propriétaire.

Bureaux :
22, St. Gabriel.

Le No. 1 Cent.

AVIS SPECIAL.

On publiera les DEMANDES D'EMPLOI et D'EMPLOYES, dans la PATRIE, à raison de 10 Cents par jour par insertion pour les annonces qui ne contiendront pas plus de dix mots, et un cent pour chaque mot supplémentaire.

On publiera aussi les annonces A LOUER et les DEMANDES de logements aux mêmes conditions. La circulation de la PATRIE à Montréal est actuellement plus grande que celle d'aucun autre journal français.

Les annonces doivent être envoyées au bureau, No. 22 rue St. Gabriel, avant-midi lorsque l'on désire qu'elles soient publiées le jour même.

Cartes d'affaires.

ROY & BOUTILLIER
AVOCATS
No. 10, Rue St. Jacques, No. 10
MONTREAL. 3 m

Lajoie, Perrault & Seath
SYNDICS et COMPTABLES
64 et 68 Rue St. Jacques.
MONTREAL.

L. JOS. LAJOIE, Syndic officiel pour la cité de Montréal,
C. O. PERRAULT, Syndic officiel pour le District de Montréal,
D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

Husmer Lanctot, B. C. L.
AVOCAT,
No. 33, Rue St. Jacques, No. 33,
Montréal.
Bureau du soir :
263, Rue St. Joseph, Ville St. Henri

R. & L. LAFLAMME
AVOCATS
No. 42, Rue St. Jacques, No. 42
MONTREAL.

Adelard P. Forget B.C.L.
AVOCAT
No. 33 Rue St. Vincent No. 33
MONTREAL.

Christin et Globensky
AVOCATS
69 Place Jacques-Cartier 69
MONTREAL
A. CHRISTIN. A. P. GLOBENSKY.

BEAUSOLEIL & KENT
Syndics officiels et comptables
No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55
C. BEAUSOLEIL. A. L. KENT
Syndic officiel. Comptable.

J. E. ROBIDOUX
Avocat.
10 RUE ST. JACQUES
Montréal.

E. U. PICHE,
AVOCAT et Conseiller de la Reine
BUREAU :
227 Rue Notre-Dame.
Au-dessus de MM. Dufresne et Mongenais
marchands-épiciers.

M. PICHE, se chargera généralement de tout ce qui est de sa profession, et spécialement de la plaidoirie (comme Conseil, ou autrement) devant la Cour Supérieure, (notamment dans les procès par jury au civil) devant la Cour de Révision et la Cour d'Appel.

N. B.—Substitut du Procureur-Général, pendant nombre d'années, à Montréal, et dans presque tous les districts ruraux environnants, M. Piché pourra également, s'occuper de la " poursuite, " aussi bien que de la " défense " des accusés, en matière criminelle.

ARCHAMBAULT
Artiste Photographe
300 Rue Notre-Dame.
Eclairage de tous les genres, de tous les prix, pour tous les genres. Cadres dorés, en velours, en marquise, en ébène, en ivoire, en ivoire noir. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier et l'on sera un véritable plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

ADMINISTRATION.

" LA PATRIE "

Paraît tous les jours, à 4h. de l'après-midi.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Les frais de port sont à la charge de l'Editeur propriétaire.

L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENT :

Un an.....	\$4 00
Six mois.....	2 00
Trois mois.....	1 00

Le numéro 1 cent.

Par le porteur, à domicile, en ville
8 cts PAR SEMAINE.

BUREAUX DU JOURNAL : 22 & 24 RUE ST. GABRIEL

ANNONCES.

Dix cents la ligne première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payables d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à

H. BEAUGRAND,
EDITEUR DE LA PATRIE
MONTREAL.

Montréal, 27 Mars, 1879.

COURRIER.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que la circulation de LA PATRIE augmente tous les jours. Les ventes du journal, à Montréal, dépassent de beaucoup celles du National.

On nous écrit d'Ottawa que l'on est en train de poser un fil télégraphique spécial entre la capitale et Montréal afin de transmettre sans délai aux électeurs de la Division Est, tous les discours que prononcera M. Coursol pendant la session.

Nous lisons dans les colonnes d'annonces de la *Minerve* journal conservateur (1) sous la signature de M. Carsley.

« En attendant, les personnes qui ont quelque influence auprès des membres du Cabinet devraient bien leur écrire pour leur demander de ne pas faire des lois préjudiciables aux pauvres. C'est une injustice à criante de faire payer au pauvre 50 ou 55 cts pour ses marchandises sèches, tandis que le riche ne paie que de 22 à 25c. Nous déanons nos preuves demain. »

Nous attendons impatiemment les preuves de la *Minerve*.

LEUR LOYAUTÉ !

L'affaire Letellier et le nouveau tarif nous font voir les conservateurs sous un tout autre jour que celui sous lequel ils se présentent naguère à nos yeux. Il n'est pas éloigné le temps où ils voulaient aux gémonies de la terre et aux malédictions du ciel tous ceux qui, pour un avenir plus éloigné que rapproché, soupiraient après l'indépendance de notre pays. Il était défendu, sous peine de damnation, de penser même en rêve à notre émancipation, et toutes les lyres réactionnaires étaient mises en réquisition pour chanter en l'honneur d'une loyauté inaltérable des ditlyrambes aussi singulièrement rythmées que dévotement pensées. L'Angleterre, c'était la mère des bras de laquelle nous ne devions jamais nous retirer sans nous exposer à tous les dangers que recèle, pour les nations adolescentes, l'océan de la liberté. Que les temps sont changés !

Aujourd'hui, c'est précisément sur les eaux bouillonnantes de cette mer turbulente que nos adversaires

res veulent lancer le vaisseau de nos destinées. Fi de l'Angleterre ! marâtre impitoyable qui a le cœur assez pervers pour admettre chez elle sans les frapper de droits les produits que nous lui expédions. Après cela, si la mère patrie n'est pas contente, qu'elle se contente ! Si le lien colonial est exposé à une rupture, tant pis pour le lien colonial ! Ne sommes nous pas maîtres ? Le Canada doit être pour les Canadiens, et vivre la loyauté au Dominion. Et les chants de loyauté à l'Angleterre se sont changés en strophes belliqueuses dont Rouget de l'Isle serait fier :

Martial esprit du grand Coursolle,
Protège nos bras " protecteurs ; "
O ! liberté du monopole,
Combats avec tes défenseurs.

Tout ceci aurait lieu de nous surprendre si ces manifestations ne venaient pas de gens qui trafiquent de leur loyauté comme ils ont trafiqué de la Religion, et qui ne sont pour l'Eglise et pour la reine, que lorsque l'Eglise et la reine sont pour eux. La soumission répugne à ces grands cœurs, et seul le commandement peut maintenant flatter leurs ambitions insouviées.

Et pourquoi, s'il vous plaît, tout ce tintamarre ? La protection, toujours la protection. Mais si notre mémoire ne nous fait pas défaut, n'était-ce pas votre prétention que nous ne devions hausser le tarif que pour obtenir la réciprocité de commerce ? Vous avez déclaré mille fois que vous êtes libre-échangistes en principe ; mais qu'il nous faut frapper de droits les produits des pays qui mettent des taxes sur nos exportations. Encore dernièrement vous demandiez l'abolition des droits sur les vins français que nous importons afin que nos navires entrent plus facilement en France. N'avez vous pas envoyé sir A. T. Galt en Espagne pour nouer des relations commerciales libérales avec ce pays ? Le libre-échange, dites vous, ne peut exister que lorsque il y a vraiment entre les pays qui l'adoptent échange libre de leurs produits respectifs. Mais n'avions nous pas cet échange avec l'Angleterre ? Nous frappions ses produits d'un impôt de 17 1/2 p. c lorsqu'elle admettait tous les nôtres en franchise, et c'est précisément sur l'Angleterre que porte le plus lourdement les coups que le nouveau tarif frappe. En vérité, en vérité, nous vous le disons : votre conduite est étonnante et votre politique est aussi extraordinaire que votre loyauté est méconnaissable.

Lettre de la Capitale.

Ottawa, Dimanche, 23 Mars.

Lorsqu'en quittant Montréal, avant-hier, je vous promettais des nouvelles de la capitale, je m'aventurais à la légèreté. Ce n'est point que les nouvelles fassent défaut ; mais quand vous recevrez celles que je vous donne, elles ne seront plus fraîches. Et les nouvelles qui ont vieilli déplaissent plus au lecteur blasé qu'à une coquette au chapeau passé. Mais enfin, tant pis pour vos abonnés.

Vous vous doutez bien que la protection défraie presque toutes les conversations. Cette chère protection coûte plus cher que jamais et ne protège personne. Pardon, elle fait assez l'affaire de quelques particuliers, mais la masse, elle, gémira et pleura.

Un de mes amis qui achète tous les numéros du *Journal* hebdomadaire du

Courrier des Etats-Unis et qui payait toujours le numéro douze centins le paie aujourd'hui quinze centins. Ça, c'est un vol, attendu que la taxe étant de 6 centins par livre, et une livre contenant 6 numéros, il ne devrait y avoir qu'un centin d'augmentation ; celle-ci même ne devrait être que d'1/2 centin, vu que le tarif était auparavant de 5 pour cent ou 1/2 centin par numéro. On pourrait donc avoir le *Courrier* pour 12 1/2 centins, mais à la faveur de la protection on est forcé de le payer 15

Il en est ainsi pour presque tous les articles, même ceux qui n'ont pas reçu le baptême de la protection.

L'Orateur vient de nettoyer un peu les écuries des Communes : 22 clercs sessionnels (\$4 par jour chacun) et 39 messagers (\$100 par mois chacun) ont reçu leur feuille de route. On les renvoie parce qu'on n'en avait pas besoin, pourquoi les avoir pris ?

Calculons donc un peu ce que ces employés inutiles ont coûté pour rien au pays. 19 clercs à \$4 pendant 48 jours ont émarginé \$3,648, et 39 messagers pendant un mois et demi \$5,850 : total \$9,498 pour gaspiller, pour caser les fils et neveux des bons cabaleurs d'élection.

On raconte que ces messieurs étaient venus à la capitale sur la foi des promesses de leurs députés qui croyaient pouvoir tout promettre, et qu'en face de l'avalanche et de l'inondation qui les couvraient de la tête aux pieds les ministres et l'Orateur avaient décidé de faire gagner quelque chose à chacun des applicants afin qu'ils pussent payer leurs frais de pension et regagner leurs pénates. Et ce petit expédient n'a coûté que \$9,500 !

En voilà qui ont été protégés, eux ! Une nouvelle, mais une bonne celle-là pour ces heureux Otaouais, c'est celle qu'apporte Mgr. Duhamel. A l'avenir quasi plus de carême. Il n'y aura que deux jours maigres par semaine, le mercredi sera gras comme Ferdinand Gagnon. La cathédrale est érigée en basilique mineure. L'évêque va s'en-tourer d'un chapitre. Les bonnes et saintes âmes jubilent.

On m'a conté une bonne histoire du député de Beauharnois ; elle est garantie authentique, et, ma foi ! elle a un fumet qui nous fait reconnaître le compatriote de Lestin.

M. Bergevin, je me trompe ; mais ça revient au même, M. Bergeron a été mandé comme tous les autres députés par le gouverneur-général, qui tient à se renseigner sur les divers comités, etc., et le dialogue suivant s'engage :

LORNE :—Je vous félicite, Monsieur, de représenter le beau comté de Beauharnois. On vous dit et vous paraissez bien jeune.

BERGERON :—En effet, Excellence, je suis le plus jeune membre de la Chambre, je n'ai que 23 ans.

LORNE :—A votre âge, moi aussi, je représentais un Comté dans les Communes anglaises.

BERGERON :—Je sais ça ; mais, vous savez, ça n'est pas pareil. Moi, je suis pauvre comme un rat d'église, tandis que, vous, vous étiez riche. Et puis vous aviez votre père derrière vous pour vous pousser.

Ce qui veut dire, somme toute, que M. Bergeron se croit supérieur au marquis.

On en pouffe ici.

A mon retour je vous en conterai bien d'autres, entr'autres l'histoire de la réponse de M. Méthot, député de Nicolet, qui, dans une circonstance analogue, a demandé au gouverneur la protection de la constitution ; vous voyez de la rue St. Gabriel la figure que Son Excellence a faite.

Le Sénat, dit-on, ne serait pas appelé à se prononcer sur la question du jour—cela vous flatte, mon cher Tremblay, hein ! Un sénateur tory, M. Ferrer, aurait dit qu'il ne se prêterait pas à une persécution politique dirigée contre un homme jugé et acquitté l'année dernière. D'autres sénateurs conservateurs envisageraient la question Letellier au même point de vue, et le gouvernement, au lieu de risquer une défaite, se hâterait de passer un ordre au Conseil recommandant la destitution de notre

lieutenant-gouverneur. On disait même hier que l'ordre en Conseil serait adopté dans la journée.

Y croyez-vous ? moi, non :—les députés conservateurs de la province de Québec auraient posé leur ultimatum à Sir John et déclaré que si M. Letellier n'était pas exécuté avant mercredi prochain, ils voteraient avec l'opposition. As-tu vu Lambert ? Sir John connaît ses agneaux. Ils n'ont pas besoin de carcan pour rester dans le parc.

Calix Lavallée est en ville ; il vient présenter à la princesse Louise une œuvre musicale de longue haleine. C'est une cantate qui était destinée à être chantée à Québec si la princesse s'y fût arrêtée à son arrivée d'Europe, les paroles sont de Legendre. Gustave Smith dit beaucoup de bien de cette composition. On parle d'une représentation théâtrale qui aurait prochainement lieu chez madame Fabre. Mademoiselle Euprosine Perrault chante souvent chez le gouverneur et remporte de beaux succès. Une pièce française serait, dit-on, jouée durant la session à Rideau Hall. Le gouverneur et la princesse parlent français comme vous et moi, et sont très-aimables.

Le Père Tabaret, O. M. J., supérieure du collège St. Joseph, a été fait par le pape Docteur en Théologie.

Le mécontentement causé par le tarif dans la classe ouvrière est tel que M. Tassé n'ose pas sortir seul le soir, de peur de recevoir des coups de pied au fondement de son être : je donne cette rumeur sous toutes réserves, mais elle est vraisemblable.

Tenez, mon cher rédacteur, je ne suis pas habitué à tenir une plume aussi longtemps. Je vous reverrai dans quelques jours, je vous dirai les autres choses que j'ai apprises, et vous les raconterez mieux que moi.

Bien à vous,

XXX.

NOTES POLITIQUES.

Cinquante neuf sténographes ont été retenus pour prendre le discours que M. Coursol va prononcer sur la Protection.

Le *Star*, journal indépendant à tendances conservatrices, condamne l'attitude prise par la *Gazette* et les députés conservateurs à l'égard de l'honorable M. Huntington.

Les élections provinciales dans l'Ontario vont se faire dans quelque temps. Bien qu'il ne s'agisse que de affaires locales de la province supérieure, nous aurons toujours occasion de constater l'effet qu'a produit sur l'esprit public la protection des conservateurs.

Les importateurs de nouveautés de Toronto se sont réunis en assemblée et ont condamné le tarif.

Tous les libraires de Halifax sans distinction de couleur politique se sont plaints au ministre des finances des nouveaux impôts dont les livres sont frappés.

CLUB NATIONAL.

Séance, vendredi soir à 7 1/2 heures. Lecture par M. Adelard P. Forget. On discutera la question suivante qui renferme celle de toute la politique locale.

« Les électeurs du comté de St. Hyacinthe, devraient ils être représentés à la chambre locale par un réformiste ou par un conservateur. »

Les membres les plus influents du Club aussi bien que du parti libéral se sont inscrits pour prendre part à la discussion et nous espérons que tous ceux qui s'intéressent à la prospérité de notre province se feront un devoir d'être présents.

HENRI P. FAGNANT.
S. C. N.

PARLEMENT FEDERAL.

(Des journaux du matin.)

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 26 mars,

L'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

M Langevin propose que le délai pour recevoir les rapports des comités sur les bills privés soit prolongé jusqu'à la fin de la session.

M Tupper référant aux motions pour les rapports adoptés, sur l'instance des honorables députés de Cardwell et Cornwall, démontre qu'il est généralement entendu que les estimés des ingénieurs du gouvernement ne seraient pas publiés. Il dit que comme quelques unes des questions auxquelles il est référé dans ces rapports ont déjà été soumises et que dans plusieurs cas, les deux rapports s'appliquaient à plusieurs questions, un seul rapport sera suffisant.

M Tilley, en réponse à M Cartwright, dit qu'il présentera, à la séance du soir, un état concernant le montant qu'il espère recevoir des droits additionnels, ainsi que les amendements qui seront proposés au tarif.

En réponse à M Killam, M Tilley dit qu'il donnera un état général concernant les remises (*down books*) mais qu'il ne pourra pas donner des détails très circonstanciés, vu que ces primes devront être réglées par des ordres en conseil.

La discussion s'engage sur le tarif. M Casey dans un discours de maître, condamne la politique fiscale du gouvernement.

M Ives se prononce en faveur du nouveau tarif et reçoit une réplique vigoureuse de la part de M Oliver.

Après un préambule sans fin où il se perd, M Tilley dit : Mais il y a encore une question qui me paraît pas encore réglée et que l'on désirerait voir établie. C'est, M l'Orateur, si l'exposé soumis en 1873 touchant les dépenses et les revenus de 1873, et 1874, si les propositions faites alors étaient d'une nature outrageante et injustifiable, comme s'est permis de les qualifier l'hon. monsieur. Je puis montrer par les rapports publics et par les exposés que lui et ses collègues ont soumis à la Chambre des Communes, qu'avec le tarif existant en 1872 ils auraient pu sans aucune augmentation rencontrer les dépenses.

M Carthwright—Non.

M Tilley—Venons-en aux preuves. Je trouve, M. l'orateur, que les revenus perçus en 1873-74 étaient de \$24,205,092. En 1874, une discussion s'est engagée entre mon hon. ami le député de Cumberland et le ministre des finances d'alors, au sujet du montant perçu cette année-là.

Je veux attirer l'attention de cette chambre sur l'exposé fait par mon prédécesseur l'autre jour. Quel était-il ? Il dit que sous l'action de la présente administration, afin de prouver la grande publicité qui était accordée à la politique du gouvernement et afin de prouver que les membres du gouvernement et le ministre des finances n'avaient pas tenu leur conseil comme ils auraient dû le faire, le public avait remarqué les intentions du gouvernement et que le résultat était que, dans un mois, le montant total perçu en février 1879 était le double de celui perçu en 1874. Je désire que l'on remarque bien, que \$850,000 des revenus de cette année appartiennent à l'année prochaine, sans qu'il fut déduit par les honorables députés de l'opposition et que le montant perçu en février et qui, de plus, a été perçu en mars, selon son exposé, était double de celui perçu en 1873-74. Si tel est le cas, et mes estimés sont jus-

tes, ce revenu appartient à l'année prochaine.

M. Carthwright—Si l'hon. monsieur veut me permettre, je lui dirais ce que j'ai dit. Je n'ai fait aucune allusion à février 1874; la seule allusion que j'ai faite, concerne les vingt premiers d'avril 1874, ce qui est bien différent.

M. Tilley—Je suis bien aise d'avoir été corrigé par l'hon. monsieur. Prenant sa supposition du 14 avril 1874, ce qui donne seulement \$100,000 de plus, tandis qu'il a établi qu'en février de cette année, le revenu était de \$2,000,000 au lieu de \$1,000,000, supposons que les revenus en avril 1874 était de \$2,000,000. J'ai estimé l'exposé que j'ai soumis ici à \$850,000; \$350,000 venant de l'acise et 500,000 venant des douanes, et que les deux sommes appartiennent certainement à l'année prochaine. J'ai de plus établi qu'avant que l'année fiscale soit terminée, nous percevront peut-être \$150,000, ce qui donnera \$1,000,000. Je suppose que nous ne percevons pas plus que l'année dernière ou qu'en 1874, s'ils avaient perçu \$1,000,000 en surplus de ce qui appartient au revenu, il aurait resté \$23,205,092.

M. Cartwright—Non, décidément non.

M. Tilley—Je n'insiste pas sur ce point; je sais qu'un estimé naturel peut varier au-delà de \$200,000, \$300,000 ou \$400,000, mais j'en ai suffisamment pour supposer le cas même, si cela était accordé. Les dépenses de cette année était de \$23,316,316, telles qu'indiquées par les comptes publics. Si le gouvernement précédent n'avait reçu alors que la moitié de ce que nous avons élevé aujourd'hui et je suppose qu'ils ont reçu autant que nous avons reçu maintenant appartenant à l'année prochaine, alors nous avons la somme de \$23,316,316. L'hon. monsieur nous parle d'une dépense de \$300,000 à 400,000 pour l'île du Prince-Edouard, mais il ne nous parle pas du revenu. Pour justifier le gouvernement des nouvelles taxes, les charges et items ont été placés au nombre des dépenses qui n'auraient jamais dû les comprendre. Cette question a été discutée plusieurs fois et il serait inutile d'y revenir. Mon hon. ami, le député de Cumberland, vous a déjà parlé des dépenses de \$54,000,000 pour la construction de l'Intercolonial. J'ai ici un rapport soumis à la Chambre par le ministre des travaux publics et un état indiquant le nombre de milles de l'Intercolonial, en opération le 1er juillet 1873-74-75-76-77, de plus, indiquant ce que coûte l'opération. Ces documents sont signés par M. Brydges et ont été déposés sur la table de la Chambre, d'après la demande de certains députés. Je trouve que les dépenses pour faire fonctionner le chemin de fer en 1873-74 sont de \$1,301,550. Dans les comptes publics on y voit \$1,847,178. J'ai soumis mon exposé et je ne pouvais pas pourvoir aux dépenses de la législature, excepté pour \$200,000 ajoutées aux dépenses législatives, comme résultat de la session de l'automne et l'élection qui la suivit.

M. Mackenzie—Ce n'est pas nous qui avons convoqué cette session.

M. Tilley donne de longues explications interrompues quelquefois par MM Mackenzie, Cartwright et Olivier et les débats continuent.

NOUVEAUX CHANGEMENTS DU TARIF.

Sur les chandelles de paraffine le droit sera de 5 cts par livre au lieu de 4 cts.

Les chandelles de Sperme et autres chandelles qui ne sont pas de suif paieront 25 par 100 au lieu de 20.

Métal Bablict paira 10 par 100. Boutons de toutes sortes, 25 par 100 "ad valorem."

Toile à chemise par carreau et barrée, 2 cts par verge et 25 par 100.

Canevas et toile à voile, 5 p 100 "ad valorem"

Pommes sèches, 2 cts par livre. Tous les autres fruits secs, 25 p 100.

Chapeaux, casques et bonnets 25 p 100. Pluche en soie ou en coton pour chapeliers 10 p 100. Plaques canadiennes en fer en

feuille, 12 1/2 p 100.

Fil de fer et d'acier redou à 15 p 100.

Tout fer fondu paiera 25 p 100. Tuyaux en fonte à eau et à gaz paieront 25 p 100.

Arbres de couches, angles et grosses pièces en fer servant à la construction des ponts, salamandres, portes pour voutes, etc., 25 p. 100.

Ouvrage en fil de fer, patins et serrures de toutes sortes, 30 p. 100.

Tuyaux en plomb et plomb à fusil, 25 p. 100.

Les gants et mitaines paieront le même droit que les chaussures. Toile cirée, 30 p. 100 au lieu de 25.

Tuyaux à orgues et sets ou partie de sets pour orgues de salon, 25 p. 100.

Papier pour écrire, 25 p. 100 au lieu de 10.

Peintures et couleurs contenant de l'huile ou tout autre liquide, 25 p. 100.

Plomb blanc et rouge sec et bismuth, 5 p. 100.

Tapiserie et papier pour décoration, 22 1/2 p. 100.

Crayons de mine, 25 p. 100.

Papier d'argent en rouleau, 10 p. 100.

Prunelle et coton servant pour la fabrication des chaussures et des gants, 10 p. 100.

Savon d'odeur, 25 p. 100.

Les vins devront payer 3 cts. additionnels pour chaque degré de force, au-delà de 26 cts. p. 100 et 6 cts. pour chaque cinq degrés ou moins.

L'eau de Cologne, etc., paiera un droit de \$1.90 par gallon et 80 p. 105 "ad valorem" au lieu de 20 p. 100 "ad valorem."

Lingots d'acier, barres, coins et barres et plaques pour locomotives, 10 p. 100 le et après le 1er janvier 1881.

Sirop, 1/2 cts. par lbs. à ajouter à 35 p. 100 "ad valorem."

Feutre pour chaussures et doubler les gants, 10 p. 100.

Souffre, crème de tarte en cristaux et plusieurs autres items peu importants sont mis sur la liste des articles admis en franchise.

Statistiques de la police.

Le corps de police de cette ville se compose des membres suivants :

1 chef, 1 député-chef, 1 sous-chef, 1 comptable, 1 greffier, 6 détectives, 7 sergents, 15 sergents suppléants, 9 constables faisant l'office de sergents suppléants, 6 constables spéciaux, 2 hommes de réserve, 2 palefreniers, 9 constables surnuméraires, 150 sous constables; 46 hommes font le service le jour et 113 la nuit; il y a continuellement 23 hommes de service durant le jour et 56 durant la nuit.

Voici un tableau indiquant le nombre des prisonniers enfermés dans les différentes stations de police pendant chaque mois de l'année 1878 :

Table with 2 columns: Month and Number of prisoners. Rows: Janvier (1,429), Février (1,192), Mars (1,611), Avril (1,455), Mai (1,384), Juin (1,055), Juillet (1,086), Août (997), Septembre (969), Octobre (1,287), Novembre (1,560), Décembre (1,277). Total: 15,302

Sur ce nombre il y avait 3,191 femmes. Le nombre des prisonniers arrêtés par la police et traduits devant la Cour du Banc de la Reine, la Cour des Sessions de Quartier et des Sessions Spéciales et devant le magistrat de police, pendant l'année 1878, se répartit comme suit :

Table with 2 columns: Month and Number of prisoners. Rows: Janvier (99), Février (104), Mars (85), Avril (87), Mai (84), Juin (109), Juillet (135), Août (86), Septembre (85), Octobre (95), Novembre (95), Décembre (97). Total: 1,141

Nationalité des prisonniers:—5,004 irlandais, 5,306 canadiens, 3,104 canadiens anglais, 764 anglais, 568 écossais, 863 d'autres pays.

Alarmes de feu données par la police pendant l'année 1878, 55; incendies auxquels la police a assisté, 125; magasins, états et demeures privées trouvés ouverts par la police, durant la nuit, 93; enquêtes auxquelles la police a assisté, 741 petits

pains saisis chez les boulangers, parcequ'ils ne pesaient pas le poids voulu, 903.

Durant la même année, la police a mis en fourrière 112 chevaux, 58 vaches, 11 porcs, 1 chèvre, 3 moutons et 70 voitures.

Il y avait l'année dernière 309 auberges licenciées et 71 (connues de la police) non licenciées.

Le montant total de l'argent trouvé en la possession des prisonniers et remis à ces derniers, a été de \$16,267.11.

Il y a 92 maisons mal famées (connues de la police) en cette ville, dont 10 sont tenues par des hommes. Le nombre total des pensionnaires de ces maisons est de 266, dont 197 sont canadiens, 14 irlandaises, 20 canadiennes-anglaises, 10 anglaises, 4 écossaises, 13 américaines, et 2 appartenant à d'autres nationalités.

Le montant total du revenu perçu au moyen des licences de charretiers et pour autres voitures, a été de \$43,940.55, \$1,082.50 de moins qu'en 1877.

Bulletin Telegraphique.

Québec 27 Hier soir quelques minutes après l'arrivée du train du chemin de fer du Nord, un passager de Montréal nommé Darveau a été attaqué par des voleurs et dépouillé d'une somme de \$300 qu'il avait sur lui.

Ottawa 27 Mardi après-midi un homme disant se nommer Frank Wood a présenté à la Banque Nationale un chèque de \$1,600 sur la banque d'Ontario. Le commis envoya le chèque à la banque d'Ontario pour le faire accepter et cette banque le déclara bon.

Hier matin l'individu revint et retira \$600 sur le montant. Quelques minutes après on découvrit que le chèque était forgé. Le filon n'a pas reparu. Il avait aussi déposé un chèque forgé de \$850.

Frédéricton, N. B., 27 Une rixe sanglante a eu lieu hier à Lincoln, comté de Sunbury, entre John Smith et John Bryson, tous deux à l'emploi du Sénateur Glasier. On se sait pas trop quelle fut la cause de la querelle. Toujours est-il que Smith s'est rué sur Bryson, une hache à la main et lui a infligé une blessure si grave qu'il est maintenant aux extrémités. Smith n'a pas encore été arrêté.

St. Jean, N. B., 27 Le cadavre de T. Fred Barker a été trouvé dans la rivière Sussex, hier. Cet infortuné s'est noyé dans les circonstances suivantes. Il se trouvait sur la plateforme d'un char au moment où le train passait sur le pont, lorsque tout à coup il perdit l'équilibre et tomba entre les traverses du pont dans la rivière et se noya. Personne ne s'aperçut tout d'abord de l'accident.

Halifax, N. E., 27 Un petit enfant de deux mois, très proprement vêtu a été trouvé dans un panier hier soir sur le chemin Victoria. On trouva aussi un papier sur lequel étaient écrits les mots "Bessie Maud." Il a été porté à l'asile des orphelins.

—Un employé du bureau de poste qui a résigné sa charge dernièrement, a été arrêté hier et conduit à l'asile des aliénés.

Pictou, N. E., 27 Un petit garçon du nom de Scott, âgé de six ans, s'est noyé mardi, dans un petit ruisseau près de cette ville.

FRANCE. Un projet de loi a été soumis à la chambre des députés, demandant que les exécutions capitales se fassent désormais en dedans des murs des prisons, en présence de certains officiers nommés pour cette fin.

Un correspondant dit qu'il est certain que tout l'épiscopat se prépare à protester contre le projet de loi de M. Ferry sur l'éducation.

ALLEMAGNE. Léon Say, ministre des finances en France, a été nommé chevalier de l'ordre le plus élevé de la maison de Prusse.

La revolution en Russie. On se souvient que le général Krapotkine, gouverneur de Kharkoff, a été récemment assassiné dans sa voiture, sans que la police ait pu jusqu'ici trouver la trace du meurtrier.

L'existence d'une société secrète dont les ramifications s'étendent dans toutes les provinces de l'empire russe vient à cette occasion, d'être révélée une fois de plus.

Cette société secrète, présidée par un véritable conseil de gouvernement occulte, a ses tribunaux, semblables à ceux de la Sto-Wehme, ses soldats ses bourreaux; elle possède des imprimeries clandestines comme celle dont la découverte, il y a quelques jours, à Kieff, a occasionné une émeute dans laquelle plusieurs hommes de police ont trouvé la mort.

L'affiche suivante vient d'être apposée sur les murs de Moscou et des principales villes par les soins de ces conspirateurs:

Condamnation à mort du prince Krapotkine.

Le parti révolutionnaire socialiste russe s'est débarrassé d'un de ses en-

emis mortels, d'un des plus cruels géoliers de ses frères condamnés et emprisonnés. Le 9 février, le prince Krapotkine, gouverneur de Kharkof, a été dangereusement et, sans nul doute, mortellement blessé par une balle de revolver. Cette exécution a été opérée par l'association révolutionnaire socialiste russe, qui est également responsable de toutes les exécutions et demande à exposer franchement et sincèrement au public les raisons qui l'ont amenée à avoir recours une fois de plus au revolver.

Krapothine a commis les crimes suivants :

1o. A la fin de l'année dernière, il a autorisé et ordonné les traitements barbares auxquels les prévenus politiques ont été soumis dans la prison de Kharkof;

2o. Il a faussement rapporté au ministre de l'intérieur, à l'occasion des derniers troubles à l'université de Kharkof, que la police avait été attaquée par les étudiants, tandis qu'en réalité ce sont ces derniers qui, sur ses ordres, ont été d'abord frappés à coups de cravache par les cosaques;

3o Il est directement responsable du féroce et barbare traitement des prévenus politiques à Borisoglebsk, et son nom est intimement lié à l'histoire de la prison centrale de cette ville, où il s'est rendu coupable des actes suivants :

a) Le prévenu Pletnikoff, infirme, ayant été mis aux fers, les autres prévenus adressèrent à Krapotkine un mémoire où ils exposaient la révoltante conduite du géolier en chef.

Le géolier, irrité de cette démarche, priva les prévenus du privilège de faire venir leur nourriture du dehors, réduisit le temps de la promenade, mit aux fers des prisonniers malades, abolit les rations supplémentaires, et enfin fit fermer les ouvertures pratiquées au-dessus des portes des cellules pour assurer la ventilation.

En réponse au mémoire des prévenus, le prince Krapotkine a pris l'arrêté suivant :

« Bien que le géolier en chef n'ait pas eu le droit de mettre aux fers les prévenus qui ont traversé la période d'épreuve, néanmoins, comme punition pour avoir insulté le géolier en se plaignant auprès du gouverneur, les prévenus rebelles seront enfermés dans le cachot de la prison pendant une période d'un à trois jours; ceux qui ont déjà traversé la période d'épreuve seront rétablis sur la liste des prévenus qui ont encore à la traverser, et seront mis aux fers.»

b) Le 3 juillet, six prévenus politiques résolurent de mettre fin à l'insupportable existence à laquelle ils étaient condamnés, et, à moins que quelque adoucissement ne fût apporté à la rigoureuse discipline de la prison, se décidèrent à mettre un terme à leur misère, en se laissant mourir de faim.

Le prince Krapotkine non-seulement repoussa leur demande, mais après qu'ils eurent passé sept jours sans prendre de nourriture et alors que quelques-uns n'étaient plus en état de quitter leur lit, il leur envoya un fonctionnaire qui les trompa par la fausse promesse qu'il serait tenu compte de leurs demandes, puis les condamna de nouveau à continuer la misérable existence à laquelle ils étaient précédemment résolus à mettre fin.

Par une série de mesures semblables, le prince Krapotkine a réduit les prévenus à une condition d'existence équivalente à celle des enterrés vivants.

Tels sont les crimes commis par Krapotkine... Tels sont les motifs et les considérations qui ont amené le parti socialiste russe à condamner à mort un de ses ennemis.

Mort pour mort, exécution, pour exécution, terreur pour terreur! Telle est notre réponse aux menaces, aux persécutions et à l'oppression du gouvernement.

Le manifeste qui précède est accompagné d'un extrait d'une lettre de l'auteur du crime.

FRÉRIENDEAU & RACINE, propriétaires du SAZERAC, 299 rue Notre-Dame, invitent leurs amis à venir déguster les délicieuses liqueurs françaises qu'ils ont reçues directement d'Europe depuis quelques jours. M. Jos. Blondeau invite spécialement ses amis de l'États du Canada à lui continuer leur bienveillant patronage.

Ventes par Encaje

PAR BENNING & BARSALOU.

VENTE DE PROPRIETES DE VALEUR PAR ENCAN

Pour régler des comptes de société.

Les soussignés ont reçu instruction de vendre à leurs salles Nos. 126 et 128 rue St. Pierre.

Jeudi le 10 Avril prochain

Cette magnifique bâtisse faisant face au Carré Victoria, portant les Nos. 6, 8 et 10 et connue sous le nom de "Albert Buildings", étant en pierre de taille et couvrant une superficie de terrain d'environ 16,000 pieds. Cette bâtisse sera vendue en un lot ou chaque magasin séparément. Elle est maintenant occupée par la banque des Artisans, W. J. McMaster et Cie., et la succession Geo. Winks et Cie.

Cette propriété est certainement une des plus avantageuses de la ville, pour le commerce de gros ou les banques. Conditions très libérales.

VENTE A ONZE HEURES, BENNING & BARSALOU Encanteurs.

Pour la succession Geo. Winks et Cie.

On Demande

DEUX CHAMBRES non meublées, avec le privilège du piano, avec ou sans la pension dans une famille privée. S'adresser à la boîte 96, Bureau de Poste, Montréal.—1 s

PORTRAIT DU GRAND POETE CANADIEN OCT. CREMAZIE

Dessin de HENRI JULIEN. Publié par l'ADMINISTRATION du Journal "LA PATRIE."

Ce portrait dessiné par M. JULIEN d'après une photographie récente et d'une grandeur de 14 sur 18 pouces, est imprimé sur beau papier. C'est, croyons-nous, le seul portrait du poète qui ait été publié en Canada.

PRIX : 15 Cts. Adresser toutes commandes à H. BEAUCRAND, Directeur de la "Patrie," Montréal.

Comique! Comique!

Le Navire de Sa Majesté "PIANAFORÉ," ayant à son bord la COMPAGNIE D'OPERA COMIQUE DE HOWARD

Arrivera dans ce port Lundi, le 24 Mars Et jettera l'ancre au THEATRE ROYAL POUR QUATRE SOIREES.

RECEPTION DU JOUR, Mercredi à 2 hrs Admission, 25, 50 et 75 cts. Diagramme au magasin de musique de Prince.

THEATRE ROYAL GRANDE ATTRACTION.

Deux Soirees et une Matinee Samedi VENDREDI et SAMEDI 28 et 29 MARS

Le jeune acteur de talent, M. James Green, Fera son apparition dans la grande tragédie de Shakespeare, intitulée, HENRI V.

Assisté d'une bonne Compagnie. Décors nouveaux, costumes magnifiques, boucliers et armures, etc.

Prix, 25c, 50c et 75c. Plans de la salle chez Prince.

Remèdes par Excellence, Le BAUME D'ISLANDE GRÉGIT LES

Bruchites ou mal de Gorge, la Coqueluche, l'Asthme et toutes inflammations des membranes muqueuses.

PRIX : 25 Cts. PRIX : 25 Cts.

Pastilles Peristaltiques

Le seul remède certain pour la guérison de la Constipation, la Dyspepsie, les Hémmorroides, l'Indigestion, les Maux de Tête chroniques, les étourdissements, les vers, etc., etc.

Petites boîtes, 25 cts; grandes boîtes, 50 cts.

Pastilles Pectorales de Cerises Sauvages.

Pour le soulagement et la guérison du Rhume, de la Toux, des Pertes de Voix, des Bronchites, de la Coqueluche et autres affections des membranes muqueuses de la Gorge et des Pouxmons.

En vente chez tous les droguistes en gros et en détail. Ayez-vous que l'on vous donne le véritable remède.

Vente par autorité de justice.

Les immeubles suivants dont Mary Edson, fille mineure née du mariage de Hiram Edson de la Cité de Montréal, marchand avec Dame Elvina Gilmour, son épouse, la dite mineure représentée par Marcellus G. Edson de la dite cité de Montréal, chimiste, son tuteur aux biens dûment nommé en Justice, est propriétaire, seront vendus au plus haut offrant et dernier enchérisseur au bureau de J. S. Hunter et C. Cushing, les notaires soussignés, No. 110 rue St. Jacques, Montréal, le jeudi 27 mars courant à dix heures de l'avant-midi, sujets aux conditions de la vente qui seront annoncées, savoir :

« Une partie d'un certain lopin de terre connue et désigné sous le numéro trois cent quatre-vingt sept (partie du No. 387) sur le plan officiel le livre de renvoi du dit quartier St. Antoine, dans la dite cité de Montréal, mesurant trente pieds de largeur sur quatre-vingt cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins; borné sur le front par la place Richmond, en arrière par le lot No. 387 et le livre de renvoi du quartier St. Antoine et de chaque côté par d'autres portions du dit lot No. 387, appartenant à John Meville du côté ouest et à William P. Bartley au sud-est ou leurs représentants, ainsi que la résidence portant le No. 14 place Richmond et autres bâtiments y attachés. »

Daté à Montréal ce 10ème jour de mars mil huit cent soixante et dix-neuf.

J. S. HUNTER & C. CUSHING Notaires commissaires, 110 rue St. Jacques.

PAPIERRIGOLLOT OU MOUTARDE EN FEUILLE POUR SINAPISMES

MEDAILLE DE BRONZE Médaille d'Argent. Paris, 1855 Havre, 1863

1868 MEDAILLE D'OR 1872 Lyon, 1872.

Cette nouvelle forme de sinapisme, propre, commode, d'une action toujours certaine, a été adoptée par les hôpitaux de Paris, par le ministère de la guerre, dans le service des ambulances et hôpitaux militaires, et après dix mois d'expériences en mer, par le conseil de santé de la marine française.

A l'étranger, le Papier Rigollet a également fait son chemin; l'amirauté anglaise en a prescrit l'usage à bord des navires de l'Etat, plusieurs hôpitaux civils de Londres l'ont adopté à l'exclusion de tous les autres; les hôpitaux de Vienne (Autriche) ont adopté ceux de Londres, enfin l'hôpital général de Constantinople a suivi l'exemple des hôpitaux que nous venons d'énumérer.

Ces faits sont une démonstration irrécusable des qualités de ce nouveau produit. Se méfier des contrefaçons et exiger la signature: F. RIGOLLOT

Paris—24, Avenue Victoria— Paris et dans toutes les Pharmacies.

Maison LANTHIER & CIE., AU PUBLIC.

M. LANTHIER, ci-devant de la maison Thibault & Lanthier, No. 712, rue Notre-Dame

a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'acheter le fonds du magasin sus-mentionné à des conditions libérales qu'il sera en mesure, à l'avenir, d'écouler toutes ses marchandises à des prix qui défient toute compétition.

Un escompte de 10 o/o sera accordé à toute personne payant argent comptant. De plus il n'y aura qu'un seul prix au nouveau magasin, M. Lanthier croyant par là suivre le meilleur système commercial.

La maison continuera à importer des Chapeaux, Fourrures, Gants, Parapluies, etc., etc., comme par le passé, et espère pouvoir satisfaire toutes les demandes des personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.

N. B. — N'oubliez pas d'aller faire une visite au magasin de M. Lanthier, No. 271, Rue Notre Dame, vous y verrez le nouvel assortiment de Marchandises du Printemps que l'on reçoit en ce moment.

M. Lanthier est seul autorisé à régler toutes les affaires de l'ancienne maison Thibault, Lanthier & Cie., et toute personne endettée envers la dite maison est priée de vouloir bien venir régler son compte le plus tôt possible.

AVIS.

La Nouvelle Compagnie de Gaz de Montréal s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour amender sa charte et changer le nom de la compagnie; pour lui permettre de louer, vendre ou manufacturer des poêles de chauffage et de cuisine; pour se servir de la lumière électrique ou de toute autre lumière dans l'éclairage; pour acheter tout brevet pour la production de la lumière électrique; pour régler l'escompte sur les comptes de gaz suivant la condition financière de la Compagnie et pour d'autres amendements.

J. F. SCHIVER, Secrétaire. Montréal, 17 mars 1879. et as

HOTEL DE VILLE, Montréal, 11 Mars 1879.

SON HONNEUR LE MAIRE, SEVERE RIVARD, Ecr., se tiendra à son bureau, à l'hôtel de ville, tous les jours, depuis ONZE heures A.M. jusqu'à MIDI, pour la transaction d'affaires publiques.

Par ordre, CHS. GLAUDMEYER, Greffier de la Cité.



COMMERCE.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Or à 100. Greenbacks ont été achetés de 1/2 00 et vendus de 0 à 0.

COTES DES FONDS.

Table with columns: VALEUR, Acheteurs, Vendeurs. Lists various banks and financial instruments with their respective prices.

CHANGE.

Banques de Londres, 60 jours, 109 1/2 à 000. Traite en or sur New-York... 1/2 de prime

MARCHÉ EN GROS.

FARINE.—Supérieure extra, \$4 70 à \$4 75. Extra supérieure, 4 50 à 4 55. De gout, 4 30 à 4 35.

PRIX DU MARCHÉ DE DÉTAIL DE MONTRÉAL.

Montréal, 27 Mars 1879. Farine de blé, par 100 lbs... 2 30 à 0 00. Farine d'avoine, 2 20 à 0 00.

MONTRÉAL AU JOUR LE JOUR CHRONIQUE LOCALE.

—On demande des porteurs pour LA PATRIE.

—Hans Olsen, âgé de 64 ans, natif de Christiana, Norvège, est mort subitement hier matin, à sa résidence sur la rue Brock.

—Hier après-midi, vers une heure, le capitaine McRobie, du corps de sauvetage de cette ville et quelques autres personnes se trouvaient au coin des rues Notre-Dame et St. Gabriel, lorsque des cris perçants retentirent à leurs oreilles.

—Les dépositions prises hier matin dans la cause de Dlle Bissonnette, accusée de cruauté envers des enfants, mettent au jour des actes d'une barbarie révoltante.

—Le comité des chemins s'est réuni hier après-midi sous la présidence de l'échevin Laurent. Les appropriations pour l'année courante furent examinées et votées.

—La compagnie du Grand Tronc se propose de construire une nouvelle station à St. Henri, pourvu que la municipalité de cette ville construise un chemin y conduisant.

COUR CRIMINELLE.—Présidence de l'hon. Sir A. A. Dorion, juge-en-chef MM. F. X. Archambault et A. B. Devlin; représentent la Couronne.

George Descaire, Alfred Charbonneau et Joseph Valade, sont traduits à la barre pour subir leur procès sous prévention d'avoir le 25 janvier 1879, en la cité de Montréal, volé avec effraction du magasin de M. Onézime Vinet 12 paires de chaussures.

Descaire est trouvé coupable et les deux autres sont acquittés.

Casimir Daoust est traduit à la barre pour subir son procès sous prévention d'avoir le 1er décembre 1879, en la cité de Montréal, assailli le nommé Noël Chatel et lui avoir volé la somme de \$3.75.

M. A. P. Globensky comparait pour l'accusé.

Thomas Fuller est traduit à la barre pour subir son procès sous prévention d'avoir le 11 janvier 1879, en la cité de Montréal volé un pardessus en drap de castor, la propriété d'Isaac Rozand.

A 5 heures les grands jurés présentent les accusations suivantes comme suit :

James Quinn, incendiar, il plaide coupable; Michel O'Neil, assaut grave, il plaide non coupable; Laurent Benacaci, pour avoir mis en circulation de la fausse monnaie, il plaide coupable; John Sheehan et John Laird, vol avec effraction, ils plaident non coupables; John Morgan, vol avec effraction, il plaide non coupable; Edward Abbey, vol, il plaide non coupable; Maria Prendergast, recel, elle plaide non coupable; John Douglass, John Aird et Arthur Wilkins, assaut grave, ils plaident non coupables; Andrew Ritchie, obtention d'argent sous de faux prétextes; Alexandre Aquin, vol, il plaide non coupable; Arthur Peachy, décharge d'arme à feu avec intention de meurtre, il plaide non coupable; Thomas Kellay, vol, il plaide non coupable; Michael Hennessy et Patrick Carroll, vol de grands chemins, ils plaident non coupable; William Wren, Patrick Monday, Austian Koohan, Michael Cronan et Henry Kehoe, vol de grands chemins, ils plaident non coupables.

Et comme non fondées : Joseph Bousquet, assaut; Samuel McDonald, vol; Jos. Monette incendiar; Harry Phillips, décharge d'arme à feu avec intention de faire un mal corporel grave, et la Cour s'ajourne.

Cartes d'affaires, têtes de compte, Memorandums, imprimés à bon marché au bureau de la PATRIE, 22 St Gabriel.

—MM. S. Desjardins, A. S. Allain et J. Plante ont été admis à la pratique de la médecine après avoir subi de brillants examens.

—Le grand connétable de Cornwall, M. Lawrence, est arrivé hier matin pour rendre témoignage dans la cause de recel, contre MM. Moses Teish et Léon Neihmer. Il a rapporté et livré à M. Bissonnette une autre boîte de chaussures, qui a aussi été volée en cette ville, mais dont le propriétaire n'est pas encore découvert.

—Le comité de police a l'intention de recommander l'érection d'une nouvelle station de police pour remplacer celle qui est située dans le sous-sol du bureau de la commission du Havre et qui est devenue trop humide. Le nouveau sous-chef de police sera probablement nommé cette après-midi.

Impression de lettres funéraires à une heure d'avis, au bureau de la PATRIE 22 rue St Gabriel.

—Le FARCEUR d'aujourd'hui est en vente; ses rapports du parlement fédéral, ses charades, son rébus, son sonnet et sa causerie sont à la hauteur de la réputation de notre joyeux confrère. La caricature de Julien est comme toujours fort bien touchée.

M. CHS. DESJARDINS & CIE., 637 et 639 rue Ste. Catherine, viennent de recevoir leur stock de printemps. Leurs nouveaux chapeaux sont tout ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché et les prix sont comme toujours à la portée de toutes les bourses.

—NE LISEZ PAS CECL.—Maintenant que les élections sont terminées et que l'ex-maire Beaudry se montre satisfait du résultat, allez chez CHAUBERTIN, 537 rue Craig pour vos CHAUSURES, Caoutchoucs etc. etc. Vous ne regretterez pas de venir voir les marchés que l'on vous offre. Le No. est 337 rue Craig.

Tribunaux. RECORDER. Six pri-onniers ce matin devant Son Honneur le Recorder. Charles Marier, 19 ans, cordonnier, assaut sur Marie Cloutier, \$10 ou 2 mois. Joseph Roy, 18, et Guillaume St. Denis, 35, agent, vresse et perturbation de l'ordre, \$5 ou 1 mois chacun. Guillaume Brasseur, 19, cordonnier,

pour avoir enfoncé une porte, \$10 ou 2 mois.

Délina Bernard, 28, et Thomas Daly, 17, charretier, ivresse et vagabondage, 1 mois chacun.

SESSIONS SPECIALES.

Devant son Honneur le juge Dugas. Agnès Cherrier, trouvée coupable de tenir une maison mal famée, 6 mois de prison.

Marie Roy et Marie Brunette, pensionnaires de cette maison, 6 mois chacune.

Médard Dufresne et Achille Sentenne, trouvés dans cette maison, \$10 chacun ou 1 mois.

POLICE.

James Smith, 16 ans, accusé d'avoir dérobé une bouteille de bière, est envoyé en prison en attendant son procès.

ARRIVAGES.

HOTEL RICHELIEU.

L'hon. G. Ouimet, Québec; O. L. Reeves, Iberville; Mme. P. Clackbird, Minesota; C. M. Johnson, New-York; J. E. Sapineau, St. Lin; Dr. Martel, M. P. P., Chambly; Ls. Brousseau, St. Hubert; J. E. Pinsonneault, St. Jacques C. M.; H. Hurteau, M. P., St-Lin; Mme. Hurteau et son fils, do; M. J. Hogan, Trois-Rivières; Dlle L. Ellami, New-York; J. A. Kennedy, do; Dlle Geneviève Howard, do; F. Hught, Ottawa; W. H. Vondersmith, do; Chs Duguay, Québec; C Cariépy, Ottawa; John C McGuire, Trois-Rivières; C Hudon, Lacolle; James Caroll, Lacadie; Alphonse Gervais, Iberville; C H Boivin, St. Jean; W Quinn, Granby; E Levey et son fils, St. Jérôme; John Lawlor, St. Louis; S. Simpson, Sherbrooke; N. A. Renault, Providence, B. I.; James E. Jones, Granby; Pierre Chevalier, Joliette; J. N. Boire, do; Camille Labreche, do; J. Trépanier, Trois-Rivières; C. Goulet, Québec; J. Siegak, Trois-Sivières; C. Graulle, do; Dr. Macadam, Pembroke; J. Robillard M. P. P., Lanoraie; Mme Robillard, do.

HOTEL DU CANADA.

D. W. Inley, L'Épiphanie; F. P. Giroux, Mount Johnson; E. Goulet, St. Hilaire; Jos. Trudeau, Québec; A. Sénécal, St. Guillaume; A. St. Arneau, Axton; Ed. Mathieu, St. Hyacinthe; E. Cyr, Montréal; L. P. Labrosse, Vonklick Hill; P. Paquette, do; Jos. Morin, St. Hyacinthe; F. X. E. Gauthier, L'Orignal; J. R. Duchesneau, Acton Vale; L. L. Laurier, Joliette; H. J. Doherty, St. Hyacinthe; W. H. Chisholm, Lachute; A. Gellinas, Ottawa; J. B. Brousseau, Sorel; J. A. Germain, do; J. E. Molleur, St. Jean; Hon. G. J. Ross, Champlain; W. T. Dussault, Sherbrooke; J. A. Brodeur, Roxton Falls.

Acte de Faillite de 1875 Et ses amendements.

Dans l'affaire de Laroche et Scott, contracteurs de chemin de fer, Faillis.

Le syndie sous-signé vendra à son bureau No. 28 rue St. Pierre, en la cité de Québec, LUNDI le 12 MAI prochain 88,826 parts dans le chemin de fer de Lévis et Kébebec.

Les parts sont de dix piastres chacune. Conditions de vente: un quart payable immédiatement après l'adjudication et la balance dans les trois jours qui suivront la vente.

Vente à ONZE heures A. M. ALFRED GENEREUX, Syndic. Québec, 27 mars 1879.

Au Grand Vatel 30 RUE ST. JACQUES CAFE RESTAURANT.

M. Duperrouzel. Spécialité de CAFE français, de vins Français et Allemands et de fines liqueurs françaises. Salon particulier pour Messieurs. Journaux parisiens et Canadiens. On se charge des commandes des diners de société. N. B. L'établissement est ouvert tous les soirs à jusqu'à minuit.

FARINE PREPAREE POUR les PATISSERIES

Cette farine a reçu la récompense D'UNE MEDAILLE D'HONNEUR A la Grande Exposition Internationale de Paris.

Publié est respectueusement invité de se méfier des imitations inférieures qui l'on met en vente aujourd'hui. Ne vous servez que de la farine préparée de BRODIE & HARVIE.

Demandez-la et n'en prenez pas d'autre. En vente chez tous les Épiceries. BRODIE & HARVIE. Coin des Rues Craig et Riery. 6 Mars 1879.

MODES DU PRINTEMPS Vêtements nouveau genre pour HOMMES ET JEUNES GARÇONS chez J. G. KENNEDY & CIE.

Nous faisons une spécialité de vêtements élégants à bon marché de manière à mettre nos marchandises à la portée de toutes les bourses. Nous promettons toute satisfaction sous le rapport des modes, du travail et du fini de nos vêtements. Voici quelques spécimens de nos prix.

Table with columns: Réduit de, Costume de rue, tout laine, de promenade, du matin, en Diagonal, Venitien, Grande toilette, Pardessus de printemps, de voyage, Ulster de printemps, Pardessus Leinster. Prices range from \$10 to \$12.50.

Tous ces vêtements sont faits d'avance ou peuvent être faits sur commande dans quelques heures. Nous avons un assortiment innombrable de Marchandises nouvelles que nous vendons à meilleur marché qu'aucune autre maison de cette ville.

J. G. KENNEDY, & CIE., 31 Et 33 Rue St. Laurent.

CREDIT \$20.00 d'achat. Audessus de VINGT dollars le paiement est divisé en 20 mois. \$20.00 d'achat.

LITTERAIRE & MUSICAL MAISON ABEL PILON 33, rue de Fleurus, 33-PARIS A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur LIBRAIRE-ÉDITEUR

Dictionnaires CREDIT DE VINGT MOIS Encyclopédies Histoire, Géographie, Littérature, Sciences, Voyages, Ouvrages illustrés, Gravures, Publications artistiques, Musiques Etc., Etc.

N. E. Dansereau & Cie., 17 Cote St. Lambert, Montréal, Agents pour le Canada.

Societe de Construction Canadienne DE MONTREAL.

ACTIONS PERMANENTES. Dividende Semi-Annuel.

Un Dividende Semi-Annuel de 3 1/2 0/0 pour cent sur les actions du capital permanent a été déclaré et sera payé le et après le PREMIER jour d'AVRIL prochain. Le livre de Transport sera fermé le 15 courant au 1er Avril exclusivement. M. RIVET, Trésorier. Montréal, 15 Mars 1879.

LIBRAIRIE IMPRIMERIE ET RELIURE. Payette & Bourgeault, NO. 250 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

LIVRES DE PIETE. "Anges Conducteur," différentes reliures, 25, 30, 40, 50, 60, 75 cts. et \$1.00. "Formulaires de Prières," différentes reliures 50, 75, \$1.00, 1.25, 1.50, etc.

"Manuel Complet," par Goffin, reliure anglaise, 731 pages in-18, contenant outre la matière d'un catéchisme, une explication du texte, des Épîtres et Évangiles, et un cours complet d'instructions morales, liturgiques et dogmatiques, distribuées suivant leur rapport avec l'Évangile du jour. Prix, \$1.00. "Imitations de Jésus-Christ," de toute reliure, de 25, 30, 40, 50, 75 cts. et \$1.00. "Journées du Chrétien," de toute reliure, 25, 30, 40, 50, 60, 75 cts.

CHAS. MEUNIER Épiceries, Vins et Liqueurs En Gros et en Détail A U N O. 35 Coin des Rues St. Dominique et Vitré, Montréal. Dans les premières adjoignant cette Épicerie, se trouve un ÉTAL PRIVE DE BOUCHER où l'on trouve toujours des Viandes, Potages, Légumes, etc., ainsi tout ce que l'on peut désirer sur un marché public. Bière et Porter de Labast Prévost en grandes et petites bouteilles.

